

**FONDS PARITAIRE DE GARANTIE
DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE**

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2014)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Administrateurs

FONDS PARITAIRE DE GARANTIE DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE

10, rue Cambacérès

75008 PARIS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels du FONDS PARITAIRE DE GARANTIE DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

*PricewaterhouseCoopers Audit SA, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 23 mars 2015

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Bénédicte Vignon

BILAN – ACTIF

Libellé	2014		2013	
	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
Logiciels	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Agencements	0	0	0	0
Matériel de bureau et informatique	0	0	0	0
Mobilier	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0
Actif immobilisé (I)	0	0	0	0
Institutions de prévoyance et unions	0	0	0	0
Autres créances	0	0	0	0
Créances	0	0	0	0
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	8 268 085	0	8 268 085	7 654 692
Charges constatées d'avance	736	0	736	739
Créances diverses	8 268 821	0	8 268 821	7 655 432
Actif circulant (II)	8 268 821	0	8 268 821	7 655 432
TOTAL ACTIF (I+II)	8 268 821	0	8 268 821	7 655 432

BILAN – PASSIF

Libellé	2014	2013
Fonds propres	0	0
Réserves	0	0
Résultat de l'exercice	0	0
	0	0
Capitaux propres (I)	0	0
Provision pour risques et charges	8 109 738	7 515 029
Provision pour impôts	35 518	19 397
Provisions (II)	8 145 256	7 534 426
Emprunts et dettes auprès des établissements financiers	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 456	3 336
Dettes fiscales et sociales	8 766	2 917
Autres dettes	111 343	114 753
Produits constatés d'avance	0	0
Dettes (III)	123 565	121 006
TOTAL PASSIF (I+II+III)	8 268 821	7 655 432

COMPTE DE RESULTAT

Libellé	2014	2013
Cotisations	488 794	406 623
Autres produits	0	0
Reprise sur provisions et amortissements	0	0
Produits courants	488 794	406 623
Autres achats et charges externes	117 754	123 071
Salaires et traitements	0	0
Charges sociales et fiscales	0	0
Dotations aux amortissements	0	0
Dotation aux provisions risques et charges	594 709	443 043
Autres charges	0	0
Charges courantes	712 463	566 114
RESULTAT COURANT (I)	-223 669	-159 491
Autres intérêts et produits assimilés	248 556	177 483
Produits nets sur cessions de vmp	0	0
Produits financiers	248 556	177 483
Charges nettes sur cessions de vmp	0	0
Charges financières	0	0
RESULTAT FINANCIER (II)	248 556	177 483
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	0	0
Impôt sur les revenus des capitaux mobiliers	24 887	17 992
RESULTAT DE L'EXERCICE (I+II+III)	0	0

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice 2014, le Fonds paritaire de garantie a procédé à l'ajustement du montant de ses ressources prévu à l'article R.931-12-11 du décret n°2005-327 du 31 mars 2005.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de Réglementation Comptable, ainsi que selon la réglementation spécifique prévue à l'article R 921-12-16 du décret n° 2005-327 du 31 mars 2005 et à l'article 7 du règlement du Fonds paritaire de garantie, approuvé par arrêté du 10 juin 2008.

3. Informations relatives au bilan

a. Actif

Autres créances

L'exigibilité des Autres créances est inférieure à un an.

Disponibilités

Les comptes à terme ont une échéance comprise entre 12 et 60 mois, avec une possibilité de déblocage à tout moment.

Banque	Type de placement	Durée	Montant souscrit	Rendement brut *	Date de souscription
BNP	CAT	36 mois	1 500 000	2,47%	avril 2012
LCL	CAT	36 mois	1 020 000	2,60%	avril 2012
LCL	CAT	36 mois	300 000	2,38%	novembre 2012
CAISSE D'EPARGNE	CAT	60 mois	1 005 000	2,38%	avril 2012
CAISSE D'EPARGNE	CAT	60 mois	400 000	1,48%	décembre 2014
SOCIETE GENERALE	CAT	36 mois	1 600 000	3,02%	avril 2012
BANQUE POPULAIRE	CAT	12 mois	1 600 000	2,60%	avril 2012
BANQUE POPULAIRE	CAT	renouvelable	300 000	2,00%	novembre 2013
BNP	Compte sur livret		7 366	1,25%	
Dépôts bancaires et comptes rémunérés			7 732 366		
Intérêts courus à recevoir			397 995		
Liquidités			137 723		
Total Disponibilités			8 268 085		

* Le rendement des CAT correspond au rendement actuariel brut calculé sur 36 mois.

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	2014	2013
AIG - ASSURANCE INDIVIDUELLE	736	739
AIG - ASSURANCE RC DES ADMINISTRATEUR	0	0
Total	736	739

b. Passif

Provision pour risques et charges

Conformément à l'article R.931-12-16 : "Une provision pour risques et charges est constituée dans la comptabilité du Fonds pour enregistrer les cotisations versées par les institutions ou unions adhérentes, les produits financiers générés par ces cotisations et toutes autres ressources du Fonds, sous déduction de ses frais de gestion."

La provision inscrite dans les comptes 2014 pour un montant de 594 709,20 € a été constituée conformément aux dispositions réglementaires rappelées ci-dessus, selon le détail suivant :

Cotisations	488 794,49
Produits financiers	248 556,33
Frais de gestion	117 754,62
Impôt sur revenus des capitaux mobiliers	24 887,00

Provision pour impôts / Dettes fiscales

L'impôt sur les sociétés dû au titre des revenus des capitaux mobiliers est enregistré en Dettes fiscales pour la part à verser au titre de l'exercice 2014, en Provision pour impôts pour les échéances ultérieures.

Dettes

L'exigibilité de toutes les dettes au passif est à un an au plus.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2014	2013
Fournisseurs	0	0
Factures non parvenues (T.T.C.)	3 456	3 336
<i>dont : PWC (Commissariat aux comptes)</i>	3 456	3 336
Total	3 456	3 336

Autres dettes

Autres dettes	2014	2013
Créditeurs divers : CTIP	109 840	112 500
Charges à payer : assemblée générale	750	1 500
Institutions de prévoyance ou unions créditrices	753	753
Total	111 343	114 753

Fonds paritaire de garantie des institutions de prévoyance

10, rue Cambacérès - 75008 PARIS

4. Informations relatives au compte de résultat

Produits d'exploitation

Selon l'article R.931-12-11, le Fonds doit disposer en permanence d'un montant global de ressources égal à 0,5 pour mille du total des provisions mathématiques constatées au 31 décembre de l'année précédente pour l'ensemble des institutions de prévoyance et unions adhérentes. Pour les opérations de la branche 26, les provisions mathématiques à retenir dans la base de calcul du montant global de ressources sont constituées du minimum entre la provision technique spéciale et la provision mathématique théorique.

Ce montant global est constitué par les institutions de prévoyance et unions : pour moitié par des cotisations versées au Fonds paritaire de garantie, et pour moitié par des cotisations non versées prenant la forme de réserves pour Fonds de garantie.

Charges d'exploitation

Sur un total de charges de 142 641,62 € au titre de 2014, 109 839,88 € proviennent de remboursements de frais au CTIP. Ces remboursements de frais concernent :

- Les autres achats et charges externes constitués à hauteur de 29 446,89 € de frais de fonctionnement et de structure imputés par le CTIP, et ce, à l'appui de clefs de répartition.
- La mise à disposition de personnel CTIP pour un montant de 80 392,99 €, étant précisé que la charge de personnel mis à disposition par le CTIP est calculée sur la base d'une évaluation du temps passé.